

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 04 juin 2018 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 07 mai 2018.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

4- Administration générale

4.1 Dépôt du rapport du maire et publication.

4.2 Adhésion au Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe.

4.3 Participation des élus au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

4.4 Modification de la résolution 96-04-2018.

5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Adjudication de la soumission concernant les appareils respiratoires.

5.2 Adoption du rapport annuel des activités du service contre les incendies en lien avec le schéma de couverture de risques pour l'an 6.

5.3 Formation en tant que moniteurs.

6- Transport routier

6.1 Adjudication de la soumission pour l'entretien des chemins d'hiver.

6.2 Embauche de monsieur Jacques Pérusse à titre de préposé aux travaux publics.

6.3 Remplacement du lampadaire sur le stationnement de l'église.

6.4 Création d'un fossé sur le terrain de monsieur Bernier provenant du chemin Gazaille en direction de la branche 5 du cours d'eau du village.

6.5 Adjudication de la soumission de services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux (ponceau du cours d'eau du Village).

6.6 Adjudication de la soumission concernant le remplacement du ponceau du cours d'eau du Village.

7- Hygiène du milieu

7.1 Mesure des boues des étangs aérés.

7.2 Remplacement assécheur d'air.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

8.1 Demande de dérogation mineure en faveur de Aviculteurs Boileau & Fils inc.

8.2 Demande de dérogation mineure en faveur de monsieur Luc Guillot.

8.3 Demande d'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le service de permis et inspection (2019 et 2020).

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

9.1 Demande de la Fabrique (gratuité de la salle le 09 septembre 2018).

9.2 Nomination des signataires au compte chèque de la bibliothèque et demande d'une nouvelle carte débit.

10- Avis de motion

Aucun item.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

11.1 Adoption du règlement portant le numéro 2018-145 établissant un programme de revitalisation et abrogeant le règlement 2011-50.

11.2 Adoption du règlement portant le numéro 2018-146 relatif aux animaux et abrogeant le règlement 2012-65.

12- Période de questions

13- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 153-06-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 mai 2018

Résolution 154-06-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 07 mai 2018 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 155-06-2018

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 34,451.94\$, les comptes payés au montant de 47,429.91\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 04 juin 2018 au montant de 148,488.74\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt du rapport du maire et publication

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire dépose son rapport.

Résolution 156-06-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de publier le rapport du maire dans le journal municipal.

4.2 Adhésion au Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe

Les élus prennent connaissance de la demande d'adhésion du Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe.

Résolution 157-06-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prendre acte de la demande.

4.3 Participation des élus au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Considérant que le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra du 20 au 22 septembre 2018;

Résolution 158-06-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'inscrire au congrès de la FQM le maire, monsieur Daniel Paquette et les conseillères mesdames Huguette Benoit et Sophie Côté;
- De réserver trois chambres à l'hôtel Inter Continental à Montréal;
- Que les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de transport seront défrayés par la municipalité selon la réglementation en vigueur.

4.4 Modification de la résolution 96-04-2018

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est propriétaire de l'ensemble du bâtiment sis au 960 chemin Milton;

Considérant que la municipalité a installé un moyen d'accès dans l'entrée de la salle de conseil pour une meilleure sécurité des usagers;

Résolution 159-06-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'installation d'un plancher en bois traité recouvert d'un tapis caoutchouc antidérapant et de prendre les matériaux chez Rona pour la somme de 500\$, taxes en sus. (02-190-00-522)

Que la présente résolution abroge la résolution 96-04-2018.

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur Rémi Tétreault étant pompier se retire des délibérations.

5.1 Adjudication de la soumission concernant les appareils respiratoires

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition de 10 appareils respiratoires ainsi que les accessoires;

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions par crédit-bail pour une période de cinq (5) ans;

Considérant que la firme Aréo-Feu est la seule à avoir soumissionné;

Résolution 160-06-2018

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- D'adjuger la soumission pour les appareils respiratoires et les accessoires à la firme Aréo-Feu pour la somme de 100,192.66\$, taxes incluses.

5.2 Adoption du rapport annuel des activités du service contre les incendies en lien avec le schéma de couverture de risques pour l'an 6

Considérant que les élus prennent connaissance du rapport annuel concernant le Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 6 relativement aux activités du service contre les incendies en lien avec le schéma de couverture de risques;

Résolution 161-06-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter le rapport annuel concernant le Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 6 relativement aux activités du service contre les incendies en lien avec le schéma de couverture de risques et de soumettre la résolution au coordonnateur en sécurité publique de la MRC des Maskoutains, monsieur Vincent-Gilles Courtemanche.

5.3 Formation en tant que moniteurs

Considérant que les officiers doivent préparer et donner les entraînements (pratique);

Considérant que, pour pouvoir donner de bons entraînements, il y a lieu de faire suivre une formation d'une durée de 16 heures en tant que moniteur;

Considérant que la formation offerte inclue un canevas des entraînements;

Considérant l'offre de service de Formarisk;

Résolution 162-06-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inscription de six officiers à la formation moniteur. Le coût de la formation est 1,698.00 \$ plus les taxes applicables selon l'offre de Formarisk. (02-220-00-454-04).

Monsieur Rémi Tétreault réitère la table des délibérations.

6- TRANSPORT ROUTIER

6.1 Adjudication de la soumission pour l'entretien des chemins d'hiver

Le point est reporté à une séance ultérieure.

6.2 Embauche de monsieur Jacques Pérusse à titre de préposé aux travaux publics

Considérant que la municipalité a ouvert un poste saisonnier aux travaux publics;

Considérant que seul monsieur Jacques Pérusse a appliqué sur ce poste;

Considérant que le maire et le directeur général ont rencontré monsieur Pérusse afin de discuter à tout ce qui regarde l'offre d'emploi;

Résolution 163-06-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher monsieur Jacques Pérusse à titre de préposé aux travaux publics à titre saisonnier selon les discussions établies.

6.3 Remplacement du lampadaire sur le stationnement de l'église

Considérant qu'un accident est survenu sur le stationnement de l'église causé par un employé municipal;

Considérant que la municipalité a signé un bail emphytéotique avec la fabrique de Saint-Valérien en 1996;

Considérant qu'il faut réparer le lampadaire conformément à l'article 8.7 dudit bail;

Résolution 164-06-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à effectuer les travaux de remplacement du lampadaire pour une somme d'environ 2,500\$.

6.4 Création d'un fossé sur le terrain de monsieur Bernier provenant du chemin Gazaille en direction de la branche 5 du cours d'eau du village

Considérant que la municipalité a reçu une plainte de monsieur Stéphane Bernier agissant au nom de son père monsieur André Bernier, le propriétaire;

Considérant que la plainte est à l'effet que l'eau du fossé du chemin Gazaille s'égoutte dans son érablière (lot 3 841 963);

Considérant qu'il faut corriger la situation en creusant un fossé dans ce boisé pour permettre le ruissellement de l'eau vers la branche 5 du cours d'eau du Village;

Résolution 165-06-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Excavation Jules Normandin inc. afin d'effectuer les travaux d'excavation pour une somme d'environ 1,800.00\$, taxes en sus. (02-320-00-521-04)

6.5 Adjudication de la soumission de services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux (ponceau du cours d'eau du Village)

Considérant que la Municipalité va procéder au remplacement d'un ponceau dans le cours d'eau du Village sur la rue Principale;

Considérant que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains a demandé des soumissions pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux au chantier;

Considérant qu'ont soumissionné :

Laboratoires de la Montérégie :	1,753.37\$, taxes incluses;
Englobe :	2,276.51\$, taxes incluses;
EXP :	3,136.52\$, taxes incluses;

Résolution 166-06-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission la plus basse conforme à Laboratoire de la Montérégie pour la somme de 1,753.37\$, taxes incluses.

6.6 Adjudication de la soumission concernant le remplacement du ponceau du cours d'eau du Village

Considérant que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains a été mandaté pour aller en soumission publique concernant le remplacement du ponceau du cours d'eau du Village sur la rue Principale;

Considérant qu'ont soumissionné :

Excavation F. Paquette ltée :	57,355.23\$, taxes incluses;
Excavation Réal Couture inc. :	80,329.71\$, taxes incluses;
Excavation A.R. Valois inc. :	88,251.29\$, taxes incluses;
Gestion Dexsen inc. :	116,285.72\$, taxes incluses;
Bertrand Ostiguy :	119,574.00\$, taxes incluses;
Excavation M. Leclerc inc. :	127,277.33\$, taxes incluses;
Excavation démolition Apogée inc. :	140,886.17\$, taxes incluses;
Marobi inc. :	143,730.25\$, taxes incluses;

Considérant l'analyse des soumissions effectuée par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains ainsi que sa recommandation;

Résolution 167-06-2018

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Excavation F. Paquette ltée au montant de 57,355.28\$, taxes incluses, étant la soumission la plus basse conforme.

7- HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Mesure des boues des étangs aérés

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire oblige la municipalité à mesurer les boues dans les étangs aérés de l'usine d'épuration des eaux à tous les ans;

Résolution 168-06-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services 20180337 de SIMO concernant l'option 2 qui consiste en la mesure et l'échantillonnage de boues ainsi que l'échantillonnage et l'analyse de la siccité seulement pour la somme de 3,200.00\$, taxes en sus. (02-414-00-526-01)

7.2 Remplacement assécheur d'air

Considérant qu'il faut remplacer l'assécheur d'air aux étangs aérés;

Considérant que cet appareil est essentiel au bon fonctionnement des vannes pneumatiques, de l'humidité dans les conduites d'alimentation en air;

Résolution 169-06-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services 25052018-07 de Maska Réfrigération inc. au montant de 2,895.00\$, taxes en sus.

8- URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Demande de dérogation mineure en faveur de Aviculteurs Boileau & Fils inc.

Considérant que l'érection de bâtiments d'élevage qui répondent aux normes actuelles nécessite une hauteur supérieure à 10 m;

Considérant que permettre de reconstruire le bâtiment d'élevage à une hauteur de 12,8 mètres permet de limiter sa superficie au sol et de s'éloigner du voisin et de l'emprise du chemin;

Considérant que le propriétaire de l'habitation voisine monsieur Simon Boileau a donné son accord;

Considérant qu'il n'y a aucune modification au niveau du cheptel;

Considérant que le coefficient d'odeur du nouveau bâtiment reconstruit reste inchangé et n'augmente pas les distances séparatrices;

Considérant que le propriétaire reste à l'intérieur de son privilège à l'accroissement;

Résolution 170-06-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers **d'accepter** la demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme 2006-22 pour la propriété située sur le lot: **3 841 723** appartenant à *Les aviculteurs Boileau et Fils INC*, à Saint-Valérien-de-Milton pour permettre une hauteur maximale de bâtiment agricole de 12,8 mètres pour un poulailler de 3 étages.

8.2 Demande de dérogation mineure en faveur de monsieur Luc Guillot

Considérant que le propriétaire à la volonté de préserver les arbres matures sur le terrain;

Considérant que l'emplacement des installations septiques, du puits, de la servitude d'Hydro Québec et de la bande riveraine ne permettent pas l'implantation en cours arrière ou latérale d'un garage résidentiel sans procéder à l'abattage d'arbres matures;

Considérant que la forme et la superficie d terrain permet l'intégration harmonieuse d'un garage résidentiel en marge avant;

Considérant que les deux voisins des propriétés adjacentes ont donnés leurs accords;

Résolution 171-06-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers **d'accepter sous conditions** la demande de dérogation mineure d'urbanisme 2006-22 pour venir planter un garage à usage résidentiel en cour avant au 1697, chemin Larocque. En aucun cas le garage ne devra être situé dans l'espace compris entre la façade de la maison sur toute sa largeur et l'emprise du chemin. Une visite de l'inspecteur devra être effectuée ainsi qu'un rapport d'inspection rendu avant la mise en place de la fondation du garage pour s'assurer de son emplacement. Le garage ne devra pas être situé à moins de 100 pieds (30,48m) de l'emprise du chemin.

8.4 Demande d'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le service de permis et inspection (2019 et 2020)

Considérant que le contrat avec GESTIM inc. relativement aux services professionnels pour l'inspection en bâtiments se termine le 31 décembre 2018;

Considérant que la municipalité doit retourner en soumission conformément à l'article 936 du Code municipal;

Résolution 172-06-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour un service d'inspection en bâtiments pour la période 2019 et 2020.

9- LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Demande de la Fabrique (gratuité du centre communautaire le 09 septembre 2018)

Considérant que la Fabrique de Saint-Valérien-de-Milton désire organiser une activité communautaire suite à la célébration de la commémoration des défunts et suivi par un repas (BBQ et dégustation de maïs) ;

Considérant que le centre communautaire sera ouvert en cas de pluie et pour l'utilisation des services sanitaires;

Considérant que s'il pleut, les BBQ et les dispositifs pour le maïs seront à l'extérieur du centre communautaire sous des chapiteaux ;

Résolution 173-06-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prêter gracieusement le centre communautaire ainsi que les frais relatifs à la conciergerie.

9.2 Nomination des signataires au compte chèque de la bibliothèque et demande d'une nouvelle carte de débit

Considérant que madame Claudine Morin n'est plus responsable du fonctionnement de la bibliothèque depuis le premier juin 2018;

Considérant que c'est madame Line Labonté qui est nommé à titre de responsable de la bibliothèque ;

Considérant qu'il faut avoir une nouvelle carte débit et nommer les signataires au compte 260743 ;

Résolution 174-06-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De demander à la caisse populaire d'Acton et de la Rivière Noire d'avoir une nouvelle carte débit pour le compte 260743 dont la responsable est madame Line Labonté ;
- De nommer madame Line Labonté et madame Hélène Ouellet à titre de signataires au compte 260743 concernant les chèques.

10- AVIS DE MOTION

Aucun item.

11- RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

11.1 Adoption du règlement portant le numéro 2018-145 établissant un programme de revitalisation et abrogeant le règlement 2011-50

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-145 établissant un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la Municipalité et abrogeant le règlement 2011-50

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, dans l'intérêt de ses citoyens, désire établir un nouveau programme de revitalisation de certains secteurs de la municipalité en favorisant l'implantation de nouvelles constructions;

Considérant qu'il y a lieu que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton se prévale des pouvoirs prévus aux articles 85.2 et suivants de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance régulière du 07 mai 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 07 mai 2018, que les membres du conseil en ont pris connaissance à cette même séance soit 72 heures avant l'adoption et que ces derniers renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION 175-06-2018

En conséquence,

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil décrète l'adoption du règlement numéro 2018-145.

11.2 Adoption du règlement portant le numéro 2018-146 relatif aux animaux et abrogeant le règlement 2012-65

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

RÈGLEMENT 2018-146 RELATIF AUX ANIMAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2012-65

ATTENDU QU'en vertu des articles 62 et 63 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut faire modifier ou abroger des règlements concernant les chiens ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors d'une session régulière du Conseil tenue le 07 mai 2018 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 07 mai 2018, que les membres du conseil en ont pris connaissance à cette même séance soit 72 heures avant l'adoption et que ces derniers renoncent à sa lecture;

Résolution 176-06-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et de conseillers que soit décrété que le règlement numéro 2018-146 soit adopté.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 177-06-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H40

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu du Règlement n° 2018-139.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 04 juin 2018.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipalité